

## Comité Social d'Administration

Séance du 12 avril 2023

### **Bilan des promotions au choix au titre de l'année 2023**

#### Préambule

Les lignes directrices de gestion du MTE (LDG) relatives aux parcours professionnels et aux promotions prévoient de présenter un bilan annuel une fois par an en comité social d'administration ministériel (CSAM) avec une déclinaison au niveau du comité social d'administration d'établissement (CSAE).

Ce bilan annuel comporte les éléments sur l'égalité professionnelle ainsi que des éléments statistiques genrés et comparatifs par type de promotion, concernant les agents promouvables, les agents proposés par les directions, les agents classés au titre de l'établissement et les agents promus.

#### 1- Le rôle des acteurs

Depuis les exercices de promotion au titre de 2020, le Cerema est son propre harmonisateur pour l'ensemble des grades et corps du MTECT (catégorie A, B et C), qu'il s'agisse des listes d'aptitudes (LA) ou des tableaux d'avancement<sup>1</sup> (TA).

Les acteurs tels que définis dans les LDG ministérielles s'inscrivent logiquement dans l'organisation du Cerema :

- Les « chefs de service » sont les directeurs des directions techniques, territoriales, fonctionnelles et transversales du Cerema.
- L'harmonisateur est le directeur général du Cerema.

Depuis la création du Cerema en 2014, le directeur général a confié l'établissement de l'harmonisation des propositions à une commission ad hoc, afin que l'arbitrage de l'interclassement soit réalisé dans un cadre concerté et partagé. Ainsi, la commission est composée :

- des directeurs délégués aux ressources et secrétaires généraux des directions techniques et territoriales pour les promotions des catégories C, B et l'accès à la catégorie A.
- des directeurs des directions techniques, territoriales, fonctionnelles et transversales pour l'accès au 2eme et 3eme niveau de grade de la catégorie A (APAE, IDTPE, AAHCE, ITPE HC,...).

---

<sup>1</sup> On parle de liste d'aptitude quand la promotion entraîne un changement de corps de catégorie hiérarchique supérieure et de tableau d'avancement quand la promotion entraîne le passage dans un grade supérieur au sein d'un même corps.

Les directeurs de chaque direction ont veillé, dans leurs propositions, à ne pas trop s'éloigner du ratio homme/femme entre agents promouvables et agents proposés.

L'harmonisateur a également veillé :

- à respecter cet équilibre entre agents proposés et agents classés ;
- à établir un interclassement Cerema en responsabilité au regard du nombre de promotions attendues pour l'établissement.

## 2- Eléments statistiques par type de promotion et par catégorie

Les données relatives au nombre de promouvables et à l'âge moyen des promus sont fournies par les directions du Cerema.

### Catégorie A

Les résultats pour les ICPEF et IGPEF ne sont pas encore parus au moment de la diffusion de ce document.

Corps/Grade	Nbre d'agents promouvables		Répartition des promouvables par sexe en %		Nbre d'agents proposés par DT		Nbre d'agents classés par harmonisateur Cerema		Nbre d'agents promus		Répartition des promus par sexe en %		Age moyen des promus	Taux promus/promouvables	Nbre de postes offerts au niveau national
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F			
AUEC	0	0	0,0	0,0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0		0,0	4
AUGE	0	2	0,0	100,0	0	1	0	1	0	1	0,0	100,0	NS	50,0	1
AAE	12	70	14,6	85,4	1	6	0	1	0	0	0,0	0,0		0,0	23
APAE	9	13	40,9	59,1	1	4	0	2	0	1**	0,0	100,0	NS	4,5	43
AAHCE	7	6	53,8	46,2	1	2	1	0	0	0	0,0	0,0		0,0	39
AAHCE_ES	0	1	0,0	100,0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0		0,0	13
ITPE	222	48	82,2	17,8	18	6	1	0	1	0	100,0	0,0	NS	0,4	21
IDTPE*	175	72	70,9	29,1	37	15	20	8	18	8	69,2	30,8	42ans 10mois	10,5	190
ITPE HC*	70	26	72,9	27,1	10	6	9	3	9	3	75,0	25,0	53ans	12,5	149
ITPE HC_ES*	18	1	94,7	5,3	5	0	3	0	3	0	100,0	0,0	59ans 8mois	15,8	33
CED	0	4	0,0	100,0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0		0,0	1
CEDP	2	1	66,7	33,3	1	0	1	0	0	0	0,0	0,0		0,0	2
CED HC	0	0	0,0	0,0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0		0,0	3

NC : non communiqué

NS : non significatif

\* Toutes spécialités ou viviers confondus

\*\*1 agent, classé par le Cerema, a été admis à l'examen professionnel APAE 2023 et n'est pas compté dans les promotions au choix

## Catégorie B

Corps/Grade	Nbre d'agents promouvables		Répartition des promouvables par sexe en %		Nbre d'agents proposés par DT		Nbre d'agents classés par harmonisateur Cerema		Nbre d'agents promus		Répartition des promus par sexe en %		Taux promus/promouvables	Nbre de postes offerts au niveau national
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
SACDD	13	106	10,9	89,1	2	13	0	2	0	1	0,0	100,0	0,8	48
SACDD CS	3	29	9,4	90,6	1	11	1	4	1	3**	25,0	75,0	12,5	207
SACDD CE	3	17	15,0	85,0	1	6	0	2	0	2	0,0	100,0	10,0	135
TSDD	105	12	89,7	10,3	14	0	3	0	3	0	100,0	0,0	2,6	46
TSPDD*	41	5	89,1	10,9	12	0	6	0	6	0	100,0	0,0	13,0	94
TSCDD*	80	17	82,5	17,5	20	4	9	3	8	3	72,7	27,3	11,3	180

\*Toutes spécialités confondues

\*\*1 agent, classé par le Cerema, a été admis au concours professionnel SACDD CS fin 2022 et n'est pas compté dans les promotions au choix

## Catégorie C

Corps/Grade	Nbre d'agents promouvables		Répartition des promouvables par sexe en %		Nbre d'agents proposés par DT		Nbre d'agents classés par harmonisateur Cerema		Nbre d'agents promus		Répartition des promus par sexe en %		Taux promus/promouvables	Nbre de postes offerts au niveau national
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
AAP2	0	12	0,0	100,0	0	7	0	3	0	2	0,0	100,0	16,7	85
AAP1	5	39	11,4	88,6	3	27	1	8	1	7	12,5	87,5	18,2	218
ATP2	0	0	0,0	0,0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	10
ATP1	6	2	75,0	25,0	4	1	1	0	0	0	0,0	0,0	0,0	23
ETPST	33	5	86,8	13,2	13	3	6	2	5	1	83,3	16,7	15,8	7
Dessinateur en chef	6	1	85,7	14,3	4	1	1	0	0	0	0,0	0,0	0,0	17

## Personnels sous quasi-statuts

Corps/Grade	Nbre d'agents proposés par DT		Nbre d'agents classés par harmonisateur Cerema		Nombre d'agents promus		% de promus	
	H	F	H	F	H	F	H	F
PNT CETE	2	1	1	0	1	0	100,0	0,0
PNT RIN	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0

### 3- Focus sur les agents bénéficiant de la reconnaissance de leur expertise

#### ► Tableau d'avancement à l'échelon spécial d'ITPE HC

En 2023, 3 agents ont été promus au grade d'ES ITPE HC. Parmi eux, **un** agent est qualifié expert international par un CEST.

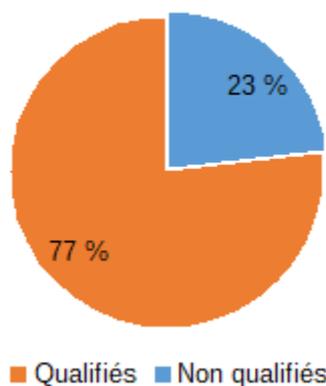
#### ► Tableau d'avancement au grade d'ITPE HC

En 2023, 12 agents ont été promus au grade d'ITPE HC. Parmi eux, **2 agents** sont qualifiés experts par un CEST, soit 17%.

#### ► Tableau d'avancement au grade d'IDTPE

En 2023, 26 agents ont été promus au grade d'IDTPE. Parmi eux, **20 agents** sont qualifiés experts ou spécialistes par un CEST, soit 77%.

Répartition des qualifiés pour IDTPE



Nombre de promus répartis par niveau de qualification et sexe :

Répartition par niveau de qualification pour IDTPE



Parmi les 20 agents promus qualifiés, trois agents (dont 1 femme) sont doublement qualifiés par des CEST.

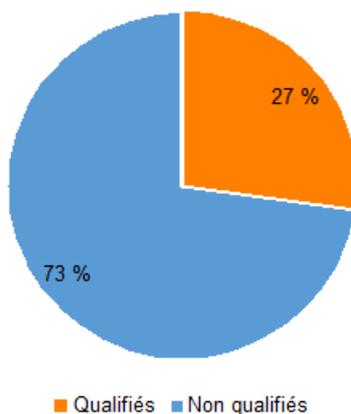
► Liste d'aptitude pour l'accès au corps d'ITPE

En 2023, 1 agent a été promu ITPE. **L'agent** est qualifié expert par un CEST.

► Tableau d'avancement au grade de TSCDD

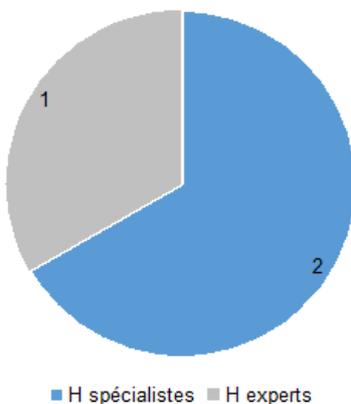
En 2023, 11 agents ont été promus au grade de TSCDD. Parmi eux, **3 agents** sont qualifiés experts ou spécialistes par un CEST, soit 27%.

Répartition des qualifiés pour TSCDD



Nombre de promus répartis par niveau de qualification et sexe :

Répartition par niveau de qualification pour TSCDD



► Tableau d'avancement au grade de SACDD CE

En 2023, 2 agentes ont été promues au grade de SACDD CE. Parmi elles, **1 agente** est qualifiée spécialiste par un CEST.

\*\*\*

Pour toutes les autres promotions, il n'y a pas d'agent qualifié par CEST ou CESAAR parmi les promus.